



INSTALLATEUR SANITAIRE

DIPLÔME(S)

CAP Installateur Sanitaire (2 ans)

CAP Installateur Sanitaire (1 an) après un CAP Inst. Thermique ou Electricité

BP Monteur Installateur en Génie Climatique et Sanitaire (2 ans) après un CAP Installateur Sanitaire

D'une bonne installation sanitaire dépendront l'agrément et le confort de ceux qui vont l'utiliser.

L'intervention de l'installateur sanitaire prend toute son importance dans la mesure où il installe, à l'intérieur et à l'extérieur des habitations individuelles ou collectives et des constructions industrielles, les canalisations et les tuyauteries d'eau, de gaz, d'air comprimé.

Il procède à la pose des appareils d'utilisation et des appareils ménagers et il peut réaliser des branchements électriques simples.

A partir des plans et de ses propres relevés, il prépare, dresse, forme et cintre, coupe les tuyauteries en fonction de leur destination. La méthode de travail et l'outillage utilisés sont différents selon le matériau employé (acier, cuivre, fonte, matière plastique...). L'installateur sanitaire travaille rarement en atelier.

L'essentiel de son activité s'exerce surtout sur le chantier, soit en travaux neufs, soit en réhabilitation de l'habitat ou bien encore en entretien et réparation des installations.



APRÈS LE CAP

BP Monteur Installateur en Génie Climatique et Sanitaire (2 ans)

CAP Installateur Thermique (1 an)

MC Maintenance en Equipement thermique Individuel (1 an)

CAP Maintenance de Bâtiments de Collectivités (1 an)

APRÈS LE BP

BP Installateur Dépanneur en Froid & Conditionnement d'air (1 an)

Titre professionnel de niveau III de Responsable de Chantier du Bâtiment (2 ans)

MC Tech. Energies Renouvelables Opt. B (1 an)

BTS Maintenance des Systèmes ou Fluides Energies Domotique (2 ans)



BTP CFA 54-55 - Pont-à-Mousson

☎ 03 83 81 65 65

<http://www.BTPCFA54-55.FR>

